

LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS DU BTP : VALORISER LA RESSOURCE ET OPTIMISER LES TRAITEMENTS

Les adhérents de la FNADE accompagnent les acteurs du BTP afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement et du plan d'action déchet 2010-2012 qui fixe un objectif de valorisation matière de 70% à horizon 2020.

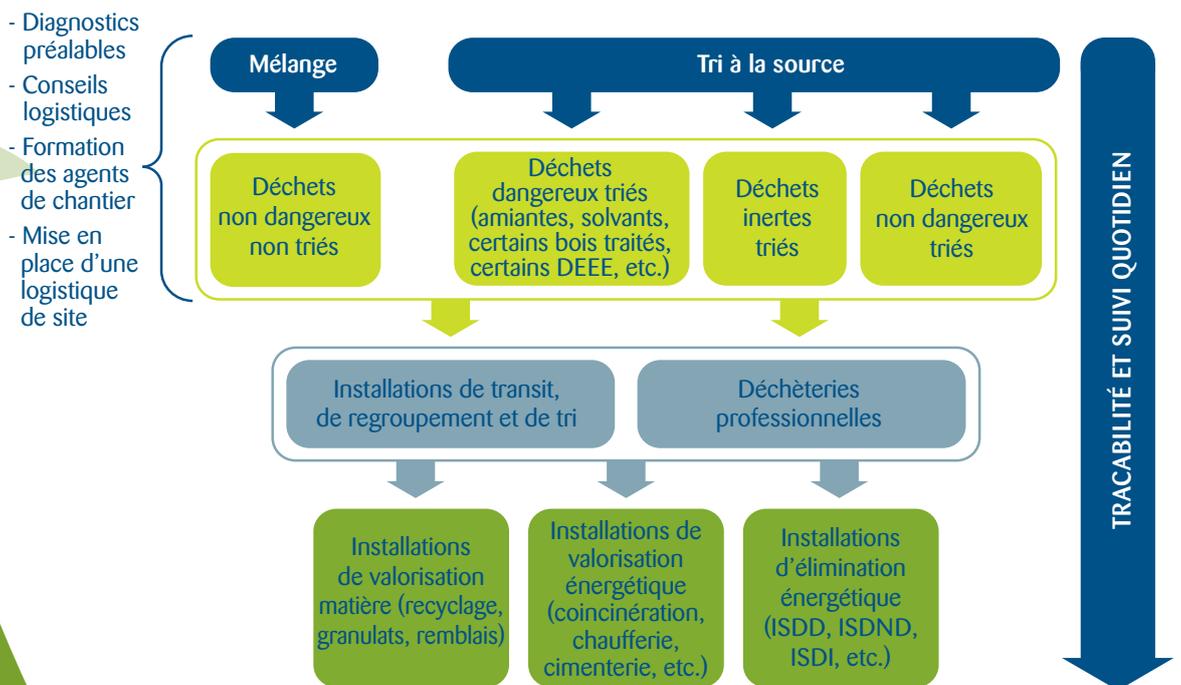
NOS DOMAINES D'INTERVENTION :

Les adhérents de la FNADE interviennent dans toutes les étapes de la gestion des déchets du BTP et disposent de réponses adaptées, pertinentes, et conformes aux exigences réglementaires en vigueur :

- ➔ assistance aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et de participation à l'élaboration d'objectifs environnementaux ;
- ➔ propositions spécifiques aux opérations de déconstruction, réhabilitation et constructions neuves ;
- ➔ simplification de l'organisation des chantiers, suivi quotidien et traçabilité ;
- ➔ optimisation technico-économique des prestations.

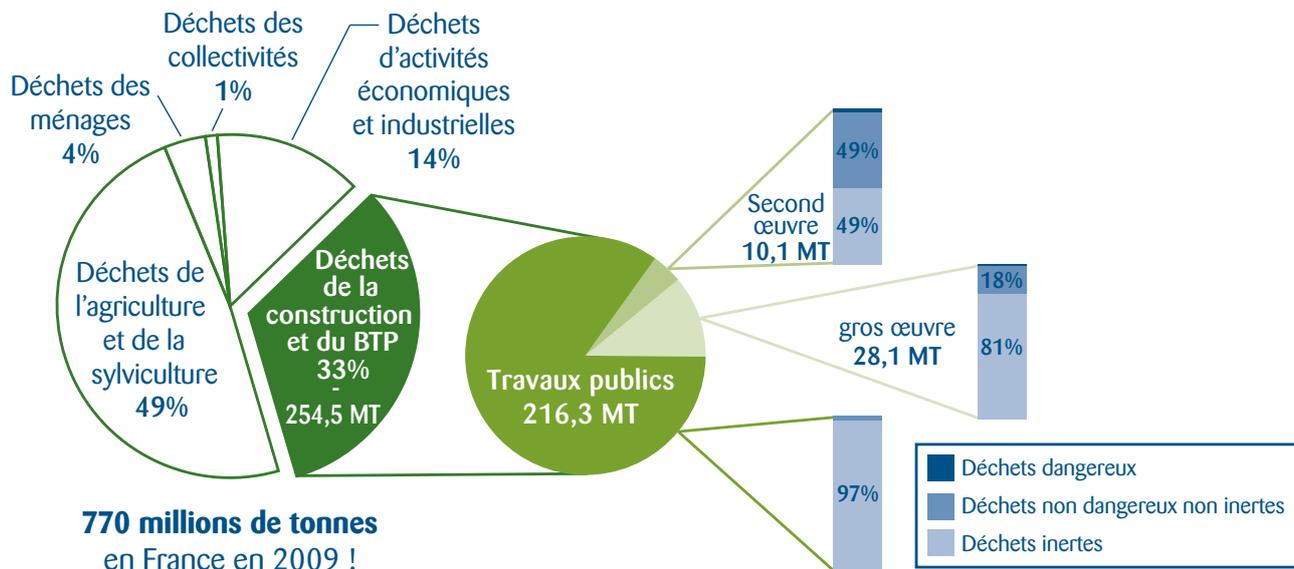
La FNADE est le partenaire privilégié des entreprises du BTP !

NOS METHODES ET PRATIQUES DE GESTION DES DECHETS DU BTP



Le suivi est assuré depuis la collecte jusqu'au traitement au moyen d'une traçabilité scrupuleuse qui permet de suivre l'ensemble de la chaîne de gestion. Les adhérents de la FNADE garantissent ainsi par cette traçabilité que vos déchets sont éliminés selon la législation en vigueur.

QUELQUES CHIFFRES POUR SE SITUER



CADRE REGLEMENTAIRE

- 📖 **Directive-cadre déchets 2008/98/CE** (objectifs de recyclage à 70% pour les déchets de construction et de démolition à 70% d'ici 2020).
- 📖 **Décret n°2011-610 du 31 mai 2011** relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets de démolition et de déconstruction : diagnostic obligatoire, avec nature, quantités et filières de gestion.
- 📖 **Loi n° 2009-967 du 3 août 2009** de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle.
- 📖 **Circulaire du 20 décembre 2006** relative aux installations de stockage de déchets inertes.
- 📖 **Autres textes** : Directive « DPC » 89/106/CE du 21 décembre 1988 modifiée, Règlement n°305/2011 du 8 mars 2011, Circulaire du 15 février 2000 relative à la planification de la gestion des déchets de chantier.

CAS PARTICULIER DES DECHETS AMIANTES

📖 Arrêté du 12 mars

2012 relatif au stockage des déchets d'amiante

	Avant le 01/07/2012			A compter du 01/07/2012		
	ISDI	ISDND	ISDD	ISDI	ISDND	ISDD
Amiante lié à des matériaux inertes	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>	non	<i>oui</i>	<i>oui</i>
Amiante lié à des matériaux non inertes	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>	non	non	<i>oui</i>
Amiante libre	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>

- 📖 **Circulaire n° 2005-18 UHC/QC2 du 22 février 2005** relative à l'élimination des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes.
- 📖 **Arrêté du 2 janvier 2002** relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante.
- 📖 **Circulaire n° 97-15 du 09 janvier 1997** relative à l'élimination des déchets d'amiante-ciment.
- 📖 **Circulaire n° 96-60 du 19/07/1996** relative à l'élimination des déchets générés lors des travaux relatifs aux flocages et aux calorifugeages contenant de l'amiante dans le bâtiment.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES, NORMES ET OUTILS METHODOLOGIQUES

- 📖 **Norme NF P 03-001** : cahier des clauses administratives générales applicable.
- 📖 **Document ADEME** « Prévenir et gérer les déchets de chantier: méthodologie et outils pratiques opérationnels » (collection méthode-2009).

Octobre 2012